



Sanctionner et lutter contre les dépôts sauvages de déchets

Date : Jeudi 16 mars 2023 - 9h30 à 12h30 (heure métropolitaine)

Durée : 3 heures

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Tarif : 450 € H.T. par participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01 45 49 48 49.

Délai d'accès : Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

PROGRAMME

La procédure et les étapes clés devant être respectées pour sécuriser au mieux les sanctions administratives engagées sur le fondement des pouvoirs de police spéciale en matière de déchets (article L. 541-3 du Code de l'environnement) et de police générale du maire (article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales) seront présentées (personnes habilitées à constater les dépôts, procédure contradictoire, mise en demeure, délais, etc.), ainsi que la nature de ces sanctions. Seront examinés les leviers permettant d'identifier le responsable d'un dépôt sauvage et les recours de l'autorité de police face à un dépôt pour lequel l'auteur est inconnu. Les points relatifs à la répression pénale des dépôts illégaux de déchets ainsi qu'à la responsabilité de l'autorité de police en cas de carence seront également abordés dans le cadre de cette formation.

OBJECTIFS

Etre capable de définir un processus sécurisé de sanction des dépôts irréguliers de déchets identifiés sur le territoire communal ou intercommunal.

PUBLIC CONCERNE

Services, personnels et agents de communes et d'EPCI-FP.

PREREQUIS

Aucun

INTERVENANTES



Clémence du Rostu

Avocate directrice de SEBAN & ASSOCIES



Marlène Joubier

Avocate directrice de SEBAN & ASSOCIES



Julie Cazou

Avocate junior de SEBAN & ASSOCIES

METHODES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions / réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation.

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXECUTION DE L'EVALUATION DES RESULTATS DE LA FORMATION

- QCM
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé